

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 937

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe de la susdite Municipalité,

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté, à sa séance ordinaire du 25 avril 2025, le règlement n° 937 relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet.

QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la loi, à savoir :

Avis de motion :	21 mars 2025
Dépôt du projet de règlement :	21 mars 2025
Adoption du règlement:	25 avril 2025
Avis de promulgation :	29 avril 2025

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,
Ce 29^e jour d'avril 2025



Marie-Hélène Gagné
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 29 avril 2025, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site web de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 29^e jour d'avril 2025.



Marie-Hélène Gagné
Directrice générale adjointe